

Zurich, en septembre 2026

COMMUNICATION IMPORTANTE - RAPPEL DE LOT

Préparation: Diamox 250mg comprimés
N° de lot: J023A
Conditionnement: blister de 25 comprimés
No AMM: 21191

Madame, Monsieur

En accord avec Swissmedic, nous souhaitons vous informer du rappel du médicament Diamox 250mg comprimés, Charge J023A **jusqu'au niveau du commerce de détail.**

Lot concerné:

Seul le lot et la taille d'emballage mentionné dans le tableau ci-dessous est concerné par le rappel:

Préparation	N° de lot	EXP	Pharmacode	GTIN
Diamox 250mg comprimés	J023A	01.2031	312509	7680211910195

Motif du rappel à titre préventif :

Ce rappel est motivé par un risque d'endommagement des blisters (emballages primaires). Il n'est pas exclu que certains comprimés soient effrités et que l'intégrité des blisters soit compromise.

Mesures à prendre :

Le lot mentionné ne doit plus être distribué ni remis.

Veuillez vérifier vos stocks et renvoyer les emballages du lot concerné par le même canal de livraison dans un délai de 4 semaines (c'est-à-dire que si la marchandise a été commandée auprès de grossistes, veuillez la renvoyer à ces derniers).

Nous prions les grossistes d'informer les clients auxquels ils ont livré les comprimés de Diamox 250 mg (lot J023A) et de leur demander de renvoyer les boîtes concernées.

Advanz Pharma Specialty Medicine Switzerland GmbH
Badenerstrasse 549 / 8048 Zürich / Switzerland

T: +41 (0)44 208 3616

www.advanzpharma.com / E: enquiries@advanzpharma.com

HR Zürich / UID: CHE-426.015.896

Geschäftsführer: Olivier Philippe Dunant / Andreas Stickler / Dr. Piero Sciotto

Les marchandises retournées seront facturées conformément à notre politique de retour.

Pour toute question ou information complémentaire sur les retours, nous nous tenons à votre disposition au numéro de téléphone +41 (0)848 007 970 ou à l'adresse e-mail medicalinformation@advanzpharma.com.

Annonce d'effets indésirables suspectés

Pour le signalement de tout effet indésirable, Swissmedic encourage les personnes concernées à utiliser l'outil de déclaration d'effets indésirables développé à cet effet. L'utilisation de l'Electronic Vigilance System (EIViS) permet de faire la déclaration des EI par saisie directe ou par téléchargement de fichier xml. Vous pourrez trouver toutes les informations nécessaires sous www.swissmedic.ch.

Nous regrettons les désagréments causés par ce rappel et vous remercions de votre compréhension et de votre coopération.

Meilleures salutations,
Advanz Pharma Specialty Medicine Switzerland GmbH

Dr. Olaf Nauen
FvP